

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Sur règlement de facturation des déchets pour les événements exceptionnels

Instauration par délibération du 7 décembre 2015

Frais de ramassage pour collecte exceptionnelle

Démarche collecte des déchets pour les manifestations d'envergure, hors passage hebdomadaire normal, auprès de la Communauté de Communes Terre d'O :

Attention les services communaux ne pourront plus être mis à contribution comme par le passé.

Etape 1 : Prévenir la Communauté de Communes Terre d'O, 2 mois minimum avant l'événement

contact@cc-terredeau.fr 03 29 08 38 89 fax : 03 83 08 52 47

Etape 2 : Signature de la convention 6 semaines avant l'événement exceptionnel et réalisation d'un devis prévisionnel.

Etape 3 : Facturation par la Communauté de Communes selon indication tarifaire suivante (selon convention) :

Forfait 45 ttc (frais administratifs/personnel), coût livraison et de reprise des bacs au prorata du temps passé par les agents (20.20 ttc/h ou gratuit si l'association vient les chercher et les rapporte), tarif de location par type de bacs selon volume et type de bacs (de 1.10€ à 5.19€ ttc), facturation des collectes hors passage hebdomadaire normal (50€/collecte), sacs jaunes et sacs bio déchets gratuits, coût du traitement des ordures ménagères en fonction de la quantité produite (gratuit pour les déchets triés : bio déchets, verre, carton, sac jaune).

